

*Roissy, le 11 août 2017*

**Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale des actionnaires d'Air France-KLM du 4 septembre 2017**

---

**Documents préparatoires à l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 septembre 2017**

Les actionnaires de la société Air France-KLM sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte, réunie extraordinairement, du lundi 4 septembre 2017 qui se déroulera à 9h00 à l'Hôtel Pullman Paris Centre Bercy – 1 rue de Libourne, 75012 Paris.

Dans cette perspective, les informations relatives à cette Assemblée générale visées à l'article R. 225-83 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet [www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com) (rubrique Finance / Actionnaires / Assemblée Générale) et tenues à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

L'avis de réunion préalable, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le projet des résolutions proposées au vote des actionnaires par le Conseil d'administration, ainsi que la description des modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoire (BALO) du 31 juillet 2017. L'avis de convocation, comprenant un rectificatif à l'avis de réunion préalable, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoire (BALO) le 11 août 2017.

**Contact investisseurs**

**Marie-Agnès de Peslouan**

+33 1 49 89 52 59

[madespelouan@airfranceklm.com](mailto:madespelouan@airfranceklm.com)

[www.airfranceklm.com](http://www.airfranceklm.com)

**Dirk Voermans**

+33 1 49 89 52 60

[divoermans@airfranceklm.com](mailto:divoermans@airfranceklm.com)

**Contact presse**

+33 1 41 56 56 00